

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Communauté de communes La Domitienne

# Séance du mardi 11 mars 2025

Délibération	
N° 25.013.1	
En exercice	37
Présents	25
Votants	29
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

# PÔLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES

TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE -APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Date de la convocation : 05/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq Et le 11 mars à 17h00

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de monsieur Alain CARALP, Président.

- 25 Conseillers communautaires présents: monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.
- **4 Conseillers communautaires absents représentés :** monsieur Jean-Philippe JUAN (représenté par madame Brigitte SOULET), madame Maryse LACOMBE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Sandra PACHOT (représentée par monsieur Thierry DAURAT), madame Nathalie PIQUES (représentée par monsieur Christian SEGUY).
- **8 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Serge BACCOU, monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

\*\*\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance : monsieur Jean-François GUIBBERT.

# Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes La Domitienne

### Séance du mardi 11 mars 2025

Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire - Approbation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2312-1, L5211-36, L5217-10-4 et D5211-18-1;

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment l'article 106 ;

**Vu** le décret n° 2023-624 du 18 juillet 2023 portant application du III de l'article 106 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et dispositions diverses relatives au budget spécial de la préfecture de police de Paris, notamment l'article 1 :

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025, ci-annexé ;

**Vu** l'examen du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025 par la commission Finances et Moyens Généraux du 27 février 2025 ;

**Considérant** que le Président de la Communauté de communes doit présenter au Conseil communautaire, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires proposées pour l'année 2025 ;

Considérant que ce rapport concerne tous les budgets, et qu'il doit notamment comprendre, en plus des grandes orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, des éléments concernant la structure et la gestion de la dette, ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs;

**Considérant** que, sur la base de ce rapport, les Conseillers communautaires sont amenés à débattre sur les choix budgétaires prioritaires proposés par le Président pour l'année 2025 et qu'il doit être pris acte de la tenue de ce débat par délibération;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Philippe VIDAL, 1er vice-Président, Après en avoir délibéré,

Sur 29 membres présents ou représentés au moment du vote, À l'unanimité.

- I. PREND ACTE de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires pour 2025 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire ci-annexé.
- II. APPROUVE le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025 ci-annexé.
- III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,



Délibération transmise au représentant de l'Etat le

2 1 MARS 2025

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

2 1 MARS 2025

Signature du secrétaire de séance :

Jean-François GUIBBERT

